

# Guide du demandeur

## Programme de microsubventions

### des Rendez-vous de la Francophonie

Depuis deux ans, la Fondation dialogue offre des microsubventions afin de permettre à plus de communautés éloignées et en situation minoritaire de célébrer les Rendez-vous de la Francophonie pendant le mois de mars.

#### **Objectif**

Permettre aux organismes communautaires, particulièrement en région rurale, de toucher de nouveaux publics et contribuer au rayonnement pancanadien des RVF 2025.

#### **Montant de la micro-subvention**

De 1 500 \$ à 2 000 \$, selon l'ampleur de l'activité et les résultats escomptés.

#### **Critères d'admissibilité**

- Être un organisme sans but lucratif qui offre des activités en français ou bilingues
- Avoir un siège social au Canada, hors Québec
- Proposer une activité se déroulant entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2025
- Promouvoir la francophonie canadienne
- Remplir le formulaire de demande de microsubvention sur le site RVF.ca
- Les projets ayant déjà obtenu une subvention des RVF (pour la tournée d'humour, la tournée musicale ou les porte-paroles) ne sont pas admissibles.

#### **Critères de sélection**

- Originalité de l'activité
- Résultat escompté
- Public cible
- Échelle de visibilité (locale, régionale, provinciale, etc.)
- Élément de nouveauté apporté à l'activité existante (s'il y a lieu)

## **Obligations applicables aux organismes subventionnés**

- Assurer la visibilité des RVF et du gouvernement du Canada dans les produits de communication et pendant l'activité (logos sur les affiches et les éléments visuels, remerciements, etc.)
- Remettre les rapports exigés avant les dates limites prévues
- Mettre en œuvre l'activité proposée dans le formulaire de demande
- Communiquer avec l'équipe de la Fondation en cas de modification des activités prévues

## **Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles sont celles qui se rapportent directement à l'activité proposée par le demandeur, soit les coûts associés à la mise en œuvre d'une initiative qui favorise le développement du public de la communauté francophones en situation minoritaire en région rurale. Les demandeurs qui engagent des dépenses pour leur projet avant d'avoir reçu une confirmation écrite de l'approbation du financement le font à leurs propres risques.

## **Exemples de dépenses admissibles**

- Rémunération de l'artiste responsable de l'animation de l'activité
- Frais de coordination de l'activité
- Coût du matériel nécessaire à la réalisation de l'activité
- Frais de transport des élèves participant à l'activité

## **Exemples de dépenses non admissibles**

- Investissements dans les infrastructures
- Dépenses courantes de l'organisme
- Dépenses liées aux activités habituelles de l'organisme
- Dépenses d'évaluation ou d'analyse des besoins
- Dépenses de formation professionnelle
- Dépenses liées à des activités se déroulant à l'extérieur du Canada

## **Dates importantes et processus de rapport**

Le processus de rapport comprend deux étapes. D'abord, les renseignements relatifs à l'activité offerte doivent être soumis pour inclusion dans le calendrier virtuel des Rendez-vous de la Francophonie. Ensuite, un rapport doit être soumis après le déroulement de l'activité.

**25 novembre 2024** : Date limite de soumission des demandes

**20 décembre 2024** : Date limite de signature d'une entente de microsubvention

**10 février 2025** : Date limite de soumission du formulaire de mise à jour des renseignements de l'activité

**14 avril 2025** : Date de clôture et date limite de soumission du rapport final